

République Française

Département de la Marne

DELIBERATION

COMITE SYNDICAL

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays d'Epernay

Terres de Champagne

SEANCE DU 26 JUIN 2026

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
43	35	35 + 7 pouvoirs
Date de convocation 11 juin 2026		

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six juin à dix-huit heures, le Comité syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Comité syndical, qui a eu lieu Hôtel d'Agglomération Épernay Coteaux et Plaine de Champagne, sous la présidence de **Denis DE CHILLOU DE CHURET**, Président.

Présents : **BARBIER Thierry, BENOIT Caroline, BERTHELEMY Chantal, BOULANT Stéphane, CABRAL Diane, CANY Olivier, CHARLOT Dominique, CHARPENTIER Marie-Line, COUTANT Régis, COUTIER Nathalie, de CHILLOU DE CHURET Denis, de LA SELLE Ghislain, DENIS Max, DESBORDES Isabelle, DUPENT Aude, FONTANESI Catherine, GALIMAND Hervé, GERALDY Claude, GODARD Elisabeth, GOURDY Alain-Louis, HUMBERT Antoine, JACQUART Arnaud, JOURNE Jean-Pierre, LAFOREST Maryline, LAMART Caroline, LOMBARD Maurice, PERSON Yannick, PIENNE Cédric, RAVILLION Laurent, RICHOMME Philippe, ROUILLE Sylvie, URIEL Jean-Pierre, VAUTRELLE Eva, VERDIER Joachim, WERBROUCK Marie-Laure.**

Absents : **LECONTE Thomas.**

Représentés : **CANIVET Alexandre pouvoir donné à DENIS Max, DUMONT Philippe pouvoir donné à BARBIER Thierry, IZARD Jonathan pouvoir donné à JACQUART Arnaud, LEHURAUX François-Xavier pouvoir donné à CABRAL Diane, MAZY Christine pouvoir donné à de CHILLOU DE CHURET Denis, VARNIER Gilles pouvoir donné à CHARLOT Dominique, VITTE Mélanie pouvoir donné à GOURDY Alain-Louis, BEAUFORT Hélène titulaire de GALIMAND Hervé, BUCQUET Jean-Claude titulaire de BOULANT Stéphane, CURFS Muguet titulaire de BERTHELEMY Chantal, FROMM Jacques titulaire de JOURNE Jean-Pierre, GENTET Véronique titulaire de GERALDY Claude, GENTIL George titulaire de WERBROUCK Marie-Laure, GIROD Sébastien titulaire de BENOIT Caroline, LECACHEUR Freddy titulaire de CHARPENTIER Marie-Line, MARTIN Luc titulaire de RAVILLION Laurent, RAVAUX Claude titulaire de HUMBERT Antoine, RODRIGUES Jonathan titulaire de GODARD Elisabeth, TOULOUSE Laurence titulaire de LAMART Caroline.**

Monsieur HUMBERT Antoine a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Nomination d'un(e) secrétaire de séance
N° de délibération : DEL_2026_19

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
35	7	42	0	0	0

M. LE PRESIDENT. - Chers Collègues, si vous en êtes d'accord, je vous propose de désigner Antoine HUMBERT, le plus jeune membre de l'Assemblée, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme
Affiché le 30 juin 2026
Denis DE CHILLOU DE CHURET,

Président



Denis DE CHILLOU DE CHURET

Signé par Denis DE CHILLOU DE CHURET
(POLE DEQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL
DU PAYS D EPERNAY TERR),
le Président
le 29/06/2026 à 14:34:36
Ref:11300408-17052216-1-D

République Française

Département de la Marne

DELIBERATION

COMITE SYNDICAL

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays d'Epernay

Terres de Champagne

SEANCE DU 26 JUIN 2026

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
43	35	35 + 7 pouvoirs
Date de convocation 11 juin 2026		

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six juin à dix-huit heures, le Comité syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Comité syndical, qui a eu lieu Hôtel d'Agglomération Épernay Coteaux et Plaine de Champagne, sous la présidence de **Denis DE CHILLOU DE CHURET**, Président.

Présents : **BARBIER Thierry, BENOIT Caroline, BERTHELEMY Chantal, BOULANT Stéphane, CABRAL Diane, CANY Olivier, CHARLOT Dominique, CHARPENTIER Marie-Line, COUTANT Régis, COUTIER Nathalie, de CHILLOU DE CHURET Denis, de LA SELLE Ghislain, DENIS Max, DESBORDES Isabelle, DUPENT Aude, FONTANESI Catherine, GALIMAND Hervé, GERALDY Claude, GODARD Elisabeth, GOURDY Alain-Louis, HUMBERT Antoine, JACQUART Arnaud, JOURNE Jean-Pierre, LAFOREST Maryline, LAMART Caroline, LOMBARD Maurice, PERSON Yannick, PIENNE Cédric, RAVILLION Laurent, RICHOMME Philippe, ROUILLE Sylvie, URIEL Jean-Pierre, VAUTRELLE Eva, VERDIER Joachim, WERBROUCK Marie-Laure.**

Absents : **LECONTE Thomas.**

Représentés : **CANIVET Alexandre pouvoir donné à DENIS Max, DUMONT Philippe pouvoir donné à BARBIER Thierry, IZARD Jonathan pouvoir donné à JACQUART Arnaud, LEHURAUX François-Xavier pouvoir donné à CABRAL Diane, MAZY Christine pouvoir donné à de CHILLOU DE CHURET Denis, VARNIER Gilles pouvoir donné à CHARLOT Dominique, VITTE Mélanie pouvoir donné à GOURDY Alain-Louis, BEAUFORT Hélène titulaire de GALIMAND Hervé, BUCQUET Jean-Claude titulaire de BOULANT Stéphane, CURFS Muguet titulaire de BERTHELEMY Chantal, FROMM Jacques titulaire de JOURNE Jean-Pierre, GENTET Véronique titulaire de GERALDY Claude, GENTIL George titulaire de WERBROUCK Marie-Laure, GIROD Sébastien titulaire de BENOIT Caroline, LECACHEUR Freddy titulaire de CHARPENTIER Marie-Line, MARTIN Luc titulaire de RAVILLION Laurent, RAVAUX Claude titulaire de HUMBERT Antoine, RODRIGUES Jonathan titulaire de GODARD Elisabeth, TOULOUSE Laurence titulaire de LAMART Caroline.**

Monsieur HUMBERT Antoine a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Approbation du procès verbal de la séance du 19 mai 2026
N° de délibération : DEL_2026_20

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
35	7	42	0	0	0

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 5741-1 et suivants, relatifs aux Pôles d'Equilibre Territoriaux et Ruraux,
VU les statuts du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays d'Epernay Terres de Champagne,

LE COMITE, Après en avoir délibéré,

APPROUVE le procès-verbal de la séance du 19 mai 2026.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme
Affiché le 30 juin 2026
Denis DE CHILLOU DE CHURET,
Président


Denis DE CHILLOU DE CHURET

Signé par Denis DE CHILLOU DE CHURET
(POLE DEQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL
DU PAYS D EPERNAY TERR),
le Président
le 29/06/2026 à 14:34:39
Ref:11300444-17052281-1-D

République Française

Département de la Marne

DELIBERATION

COMITE SYNDICAL

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays d'Epernay
Terres de Champagne

SEANCE DU 26 JUIN 2026

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
43	35	35 + 7 pouvoirs
Date de convocation 11 juin 2026		

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six juin à dix-huit heures, le Comité syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Comité syndical, qui a eu lieu Hôtel d'Agglomération Épernay Coteaux et Plaine de Champagne, sous la présidence de **Denis DE CHILLOU DE CHURET**, Président.

Présents : **BARBIER Thierry, BENOIT Caroline, BERTHELEMY Chantal, BOULANT Stéphane, CABRAL Diane, CANY Olivier, CHARLOT Dominique, CHARPENTIER Marie-Line, COUTANT Régis, COUTIER Nathalie, de CHILLOU DE CHURET Denis, de LA SELLE Ghislain, DENIS Max, DESBORDES Isabelle, DUPENT Aude, FONTANESI Catherine, GALIMAND Hervé, GERALDY Claude, GODARD Elisabeth, GOURDY Alain-Louis, HUMBERT Antoine, JACQUART Arnaud, JOURNE Jean-Pierre, LAFOREST Maryline, LAMART Caroline, LOMBARD Maurice, PERSON Yannick, PIENNE Cédric, RAVILLION Laurent, RICHOMME Philippe, ROUILLERE Sylvie, URIEL Jean-Pierre, VAUTRELLE Eva, VERDIER Joachim, WERBROUCK Marie-Laure.**

Absents : **LECONTE Thomas.**

Représentés : **CANIVET Alexandre pouvoir donné à DENIS Max, DUMONT Philippe pouvoir donné à BARBIER Thierry, IZARD Jonathan pouvoir donné à JACQUART Arnaud, LEHURAUX François-Xavier pouvoir donné à CABRAL Diane, MAZY Christine pouvoir donné à de CHILLOU DE CHURET Denis, VARNIER Gilles pouvoir donné à CHARLOT Dominique, VITTE Mélanie pouvoir donné à GOURDY Alain-Louis, BEAUFORT Hélène titulaire de GALIMAND Hervé, BUCQUET Jean-Claude titulaire de BOULANT Stéphane, CURFS Muguette titulaire de BERTHELEMY Chantal, FROMM Jacques titulaire de JOURNE Jean-Pierre, GENTET Véronique titulaire de GERALDY Claude, GENTIL George titulaire de WERBROUCK Marie-Laure, GIROD Sébastien titulaire de BENOIT Caroline, LECACHEUR Freddy titulaire de CHARPENTIER Marie-Line, MARTIN Luc titulaire de RAVILLION Laurent, RAVAUX Claude titulaire de HUMBERT Antoine, RODRIGUES Jonathan titulaire de GODARD Elisabeth, TOULOUSE Laurence titulaire de LAMART Caroline.**

Monsieur HUMBERT Antoine a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Compte financier unique de l'année 2025
N° de délibération : DEL_2026_21

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
35	7	41	0	0	0

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 5741-1 et suivants, relatifs aux Pôles d'Equilibre Territoriaux et Ruraux,
VU l'arrêté préfectoral du 23 juin 2016, portant création du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays d'Epernay Terres de Champagne,
VU les statuts du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays d'Epernay Terres de Champagne,
VU l'arrêté préfectoral du 22 décembre 2023 portant extension des compétences du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays d'Epernay Terres de Champagne à la compétence SCOT,
Vu le Budget Général 2025 adopté par délibération n°DEL_2025_10 du 18 mars 2025,
Vu la Décision Modificative N°1 N°DEL_2025_25 du 7 novembre 2025,

Le Président quitte la séance

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le Compte Financier Unique de l'exercice 2025 du budget PETR dont les résultats d'exécution sont les suivants :

SECTION	Résultat antérieur	Part affectée à l'investissement en 2025	Mandats 2025	Titres 2025	Résultat de clôture 2025
Investissement	140 053,83	0,00	33 351,15	71 434,32	178 137,00
Fonctionnement	128 912,30	0,00	589 187,51	541 689,41	81 414,20
TOTAUX	268 966,13	0,00	622 538,66	613 123,73	259 551,20

Arrête le montant des restes à réaliser 2025 de la section d'investissement :

- 72 600.00 euros en dépense
- 74 900.00 euros en recette.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme
Affiché le 30 juin 2026
Denis DE CHILLOU DE CHURET,
Président



Denis DE CHILLOU DE CHURET

Signé par Denis DE CHILLOU DE CHURET
(POLE DEQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL
DU PAYS D EPERNAY TERR),
le Président
le 29/06/2026 à 14:34:41
Ref:11300486-17052357-1-D

République Française

Département de la Marne

DELIBERATION

COMITE SYNDICAL

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays d'Epernay
Terres de Champagne

SEANCE DU 26 JUIN 2026

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
43	35	35 + 7 pouvoirs
Date de convocation 11 juin 2026		

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six juin à dix-huit heures, le Comité syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Comité syndical, qui a eu lieu Hôtel d'Agglomération Épernay Coteaux et Plaine de Champagne, sous la présidence de **Denis DE CHILLOU DE CHURET**, Président.

Présents : **BARBIER Thierry, BENOIT Caroline, BERTHELEMY Chantal, BOULANT Stéphane, CABRAL Diane, CANY Olivier, CHARLOT Dominique, CHARPENTIER Marie-Line, COUTANT Régis, COUTIER Nathalie, de CHILLOU DE CHURET Denis, de LA SELLE Ghislain, DENIS Max, DESBORDES Isabelle, DUPENT Aude, FONTANESI Catherine, GALIMAND Hervé, GERALDY Claude, GODARD Elisabeth, GOURDY Alain-Louis, HUMBERT Antoine, JACQUART Arnaud, JOURNE Jean-Pierre, LAFOREST Maryline, LAMART Caroline, LOMBARD Maurice, PERSON Yannick, PIENNE Cédric, RAVILLION Laurent, RICHOMME Philippe, ROUILLERE Sylvie, URIEL Jean-Pierre, VAUTRELLE Eva, VERDIER Joachim, WERBROUCK Marie-Laure.**

Absents : **LECONTE Thomas.**

Représentés : **CANIVET Alexandre pouvoir donné à DENIS Max, DUMONT Philippe pouvoir donné à BARBIER Thierry, IZARD Jonathan pouvoir donné à JACQUART Arnaud, LEHURAUX François-Xavier pouvoir donné à CABRAL Diane, MAZY Christine pouvoir donné à de CHILLOU DE CHURET Denis, VARNIER Gilles pouvoir donné à CHARLOT Dominique, VITTE Mélanie pouvoir donné à GOURDY Alain-Louis, BEAUFORT Hélène titulaire de GALIMAND Hervé, BUCQUET Jean-Claude titulaire de BOULANT Stéphane, CURFS Muguette titulaire de BERTHELEMY Chantal, FROMM Jacques titulaire de JOURNE Jean-Pierre, GENTET Véronique titulaire de GERALDY Claude, GENTIL George titulaire de WERBROUCK Marie-Laure, GIROD Sébastien titulaire de BENOIT Caroline, LECACHEUR Freddy titulaire de CHARPENTIER Marie-Line, MARTIN Luc titulaire de RAVILLION Laurent, RAVAUX Claude titulaire de HUMBERT Antoine, RODRIGUES Jonathan titulaire de GODARD Elisabeth, TOULOUSE Laurence titulaire de LAMART Caroline.**

Monsieur HUMBERT Antoine a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Affectation du résultat 2025
N° de délibération : DEL_2026_22

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
35	7	42	0	0	0

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 5741-1 et suivants, relatifs aux Pôles d'Equilibre Territoriaux et Ruraux,
VU l'arrêté préfectoral du 23 juin 2016, portant création du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays d'Epernay Terres de Champagne,
VU l'arrêté préfectoral du 22 décembre 2023 portant extension des compétences du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays d'Epernay Terres de Champagne à la compétence SCOT,
VU les statuts du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays d'Epernay Terres de Champagne

VU le Budget Général 2025 adopté par délibération n°DEL_2025_10 du 18 mars 2025,
VU la Décision Modificative N°1 N°DEL_2025_25 du 7 novembre 2025,
VU le Compte Financier Unique,
VU la délibération d'affectation anticipée du résultat DEL_2026_08 du 3 mars 2026,

Le tableau ci-après propose pour le budget l'affectation du résultat de fonctionnement 2025, en fonction des restes à réaliser 2025 :

SECTION	RESULTAT DE CLOTURE	Restes à réaliser		Résultat après restes à réaliser à fin 2025	Affectation minimale du résultat de fonctionnement	Affectation réelle 2026
		Recettes	Dépenses			
Investissement	178 137,00	74 900,00	72 600,00	180 437,00	0,00	0,00
Fonctionnement	81 414,20	0,00	0,00	81 414,20	81 414,20	81 414,20
TOTAUX	259 551,20	74 900,00	72 600,00	261 851,20	81 414,20	81 414,20

Vu le résultat 2025 après restes à réaliser de la section d'investissement s'élevant à 180 437,00 euros,

Vu le résultat 2025 après restes à réaliser de la section de fonctionnement s'élevant à 81 414.20 euros,

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré, :

DECIDE de maintenir le solde des résultats dans leur section respective,

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme
Affiché le 30 juin 2026
Denis DE CHILLOU DE CHURET,
Président



Signé par Denis DE CHILLOU DE CHURET
(POLE DEQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL
DU PAYS D EPERNAY TERR),
le Président
le 29/06/2026 à 14:34:44
Ref:11300487-17052358-1-D

République Française

Département de la Marne

DELIBERATION

COMITE SYNDICAL

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays d'Epernay
Terres de Champagne

SEANCE DU 26 JUIN 2026

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
43	35	35 + 7 pouvoirs
Date de convocation 11 juin 2026		

L’an deux mille vingt-six, le vingt-six juin à dix-huit heures, le Comité syndical, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, en Comité syndical, qui a eu lieu Hôtel d'Agglomération Épernay Coteaux et Plaine de Champagne, sous la présidence de **Denis DE CHILLOU DE CHURET**, Président.

Présents : **BARBIER Thierry, BENOIT Caroline, BERTHELEMY Chantal, BOULANT Stéphane, CABRAL Diane, CANY Olivier, CHARLOT Dominique, CHARPENTIER Marie-Line, COUTANT Régis, COUTIER Nathalie, de CHILLOU DE CHURET Denis, de LA SELLE Ghislain, DENIS Max, DESBORDES Isabelle, DUPENT Aude, FONTANESI Catherine, GALIMAND Hervé, GERALDY Claude, GODARD Elisabeth, GOURDY Alain-Louis, HUMBERT Antoine, JACQUART Arnaud, JOURNE Jean-Pierre, LAFOREST Maryline, LAMART Caroline, LOMBARD Maurice, PERSON Yannick, PIENNE Cédric, RAVILLION Laurent, RICHOMME Philippe, ROUILLERE Sylvie, URIEL Jean-Pierre, VAUTRELLE Eva, VERDIER Joachim, WERBROUCK Marie-Laure.**

Absents : **LECONTE Thomas.**

Représentés : **CANIVET Alexandre pouvoir donné à DENIS Max, DUMONT Philippe pouvoir donné à BARBIER Thierry, IZARD Jonathan pouvoir donné à JACQUART Arnaud, LEHURAUX François-Xavier pouvoir donné à CABRAL Diane, MAZY Christine pouvoir donné à de CHILLOU DE CHURET Denis, VARNIER Gilles pouvoir donné à CHARLOT Dominique, VITTE Mélanie pouvoir donné à GOURDY Alain-Louis, BEAUFORT Hélène titulaire de GALIMAND Hervé, BUCQUET Jean-Claude titulaire de BOULANT Stéphane, CURFS Muguette titulaire de BERTHELEMY Chantal, FROMM Jacques titulaire de JOURNE Jean-Pierre, GENTET Véronique titulaire de GERALDY Claude, GENTIL George titulaire de WERBROUCK Marie-Laure, GIROD Sébastien titulaire de BENOIT Caroline, LECACHEUR Freddy titulaire de CHARPENTIER Marie-Line, MARTIN Luc titulaire de RAVILLION Laurent, RAVAUX Claude titulaire de HUMBERT Antoine, RODRIGUES Jonathan titulaire de GODARD Elisabeth, TOULOUSE Laurence titulaire de LAMART Caroline.**

Monsieur HUMBERT Antoine a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Règlement Budgétaire Financier
N° de délibération : DEL_2026_23

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
35	7	42	0	0	0

VU le Code général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 5741-1 et suivants, relatifs aux Pôles d’Equilibre Territoriaux et Ruraux,

VU l’arrêté préfectoral du 23 juin 2016, portant création du Pôle d’Equilibre Territorial et Rural du Pays d’Epernay Terres de Champagne,

VU les statuts du Pôle d’Equilibre Territorial et Rural du Pays d’Epernay Terres de Champagne

VU la délibération DEL2022_23 en date du 29 novembre 2022 portant sur l'adoption du référentiel M57,

VU l'arrêté préfectoral du 22 décembre 2023 portant extension des compétences du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays d'Epernay Terres de Champagne à la compétence SCOT,

Monsieur le Président

Chers Collègues : dans le cadre de la norme M57, le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays d'Epernay Terres de Champagne s'est engagé à adopter un référentiel budgétaire et comptable. Cette démarche nécessite de modifier et de rédiger certaines procédures internes. La rédaction d'un Règlement Budgétaire et Financier a pour objectif de rappeler au sein d'un même document unique les règles budgétaires, comptables et financières qui s'imposent au quotidien dans la préparation des actes administratifs.

C'est pourquoi le Comité syndical souhaite se doter d'un Règlement Budgétaire et Financier.

La durée de validité du Règlement Budgétaire et Financier n'est que d'un mandat.

Toute mise à jour fera l'objet d'une délibération.

LE COMITE,

Après en avoir délibéré,

- APPROUVE le Règlement Budgétaire et Financier.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme
Affiché le 30 juin 2026
Denis DE CHILLOU DE CHURET,
Président



Denis DE CHILLOU DE CHURET

Signé par Denis DE CHILLOU DE CHURET
(POLE DEQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL
DU PAYS D EPERNAY TERR),
le Président
le 29/06/2026 à 14:34:46
Ref:11300515-17052407-1-D

République Française

Département de la Marne

DELIBERATION

COMITE SYNDICAL

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays d'Epernay

Terres de Champagne

SEANCE DU 26 JUIN 2026

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
43	35	35 + 7 pouvoirs
Date de convocation 11 juin 2026		

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six juin à dix-huit heures, le Comité syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Comité syndical, qui a eu lieu Hôtel d'Agglomération Épernay Coteaux et Plaine de Champagne, sous la présidence de **Denis DE CHILLOU DE CHURET**, Président.

Présents : **BARBIER Thierry, BENOIT Caroline, BERTHELEMY Chantal, BOULANT Stéphane, CABRAL Diane, CANY Olivier, CHARLOT Dominique, CHARPENTIER Marie-Line, COUTANT Régis, COUTIER Nathalie, de CHILLOU DE CHURET Denis, de LA SELLE Ghislain, DENIS Max, DESBORDES Isabelle, DUPENT Aude, FONTANESI Catherine, GALIMAND Hervé, GERALDY Claude, GODARD Elisabeth, GOURDY Alain-Louis, HUMBERT Antoine, JACQUART Arnaud, JOURNE Jean-Pierre, LAFOREST Maryline, LAMART Caroline, LOMBARD Maurice, PERSON Yannick, PIENNE Cédric, RAVILLION Laurent, RICHOMME Philippe, ROUILLE Sylvie, URIEL Jean-Pierre, VAUTRELLE Eva, VERDIER Joachim, WERBROUCK Marie-Laure.**

Absents : **LECONTE Thomas.**

Représentés : **CANIVET Alexandre pouvoir donné à DENIS Max, DUMONT Philippe pouvoir donné à BARBIER Thierry, IZARD Jonathan pouvoir donné à JACQUART Arnaud, LEHURAUX François-Xavier pouvoir donné à CABRAL Diane, MAZY Christine pouvoir donné à de CHILLOU DE CHURET Denis, VARNIER Gilles pouvoir donné à CHARLOT Dominique, VITTE Mélanie pouvoir donné à GOURDY Alain-Louis, BEAUFORT Hélène titulaire de GALIMAND Hervé, BUCQUET Jean-Claude titulaire de BOULANT Stéphane, CURFS Mugnette titulaire de BERTHELEMY Chantal, FROMM Jacques titulaire de JOURNE Jean-Pierre, GENTET Véronique titulaire de GERALDY Claude, GENTIL George titulaire de WERBROUCK Marie-Laure, GIROD Sébastien titulaire de BENOIT Caroline, LECACHEUR Freddy titulaire de CHARPENTIER Marie-Line, MARTIN Luc titulaire de RAVILLION Laurent, RAVAUX Claude titulaire de HUMBERT Antoine, RODRIGUES Jonathan titulaire de GODARD Elisabeth, TOULOUSE Laurence titulaire de LAMART Caroline.**

Monsieur HUMBERT Antoine a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Fixation des indemnités aux président et vice-présidents du PETR
N° de délibération : DEL_2026_24

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
35	7	42	0	0	0

VU le Code général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 5741-1 et suivants, relatifs aux Pôles d'Equilibre Territoriaux et Ruraux,
VU les articles L5211-12 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,
VU l'arrêté préfectoral du 23 juin 2016, portant création du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays d'Epernay Terres de Champagne,

VU l'arrêté préfectoral du 22 décembre 2023 portant extension des compétences du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays d'Epernay Terres de Champagne à la compétence SCOT,

Vu la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales,
Vu la circulaire IOCB1019257C du Ministère de l'Intérieur, de l'Outremer et des collectivités territoriales en date du 19 juillet 2010,
Vu la circulaire NOR/INT/B/1407194/N du Ministère de l'Intérieur, de la réforme de l'Etat, de la décentralisation et de la fonction publique en date du 24 mars 2014,
Vu la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique
Vu l'élection du Président, des Vice-présidents,
Vu le budget général,

LE PRESIDENT.- Chers collègues, conformément aux dispositions de l'article L 5211-12 du Code Général des Collectivités Territoriales et au décret n° 2004-615 du 25 juin 2004, il convient de rappeler que l'enveloppe indemnitaire globale se définit comme l'addition de l'indemnité maximale pour l'exercice effectif des fonctions de Président et des indemnités maximales pour l'exercice des fonctions de Vice-Président.

Ces indemnités maximales sont calculées :
- en pourcentage du montant correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle de rémunération de la fonction publique (à titre indicatif indice brut 1027 à ce jour)

- en fonction de la strate démographique du syndicat mixte fermé PETR.

L'octroi de ces indemnités est subordonné à « l'exercice effectif du mandat », ce qui suppose pour les Vice-présidents de pouvoir justifier d'une délégation de fonctions, sous forme d'arrêté du Président.

Cette délibération relative aux indemnités de fonction doit être accompagnée d'un tableau annexe nominatif et récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées. Le syndicat mixte fermé Pays d'Epernay Terres de Champagne, correspondant à la strate démographique de 50 000 à 99 999 habitants, l'enveloppe indemnitaire globale est donc fixée comme suit :

- Indemnité maximale de Président: 29.53 % de l'indice brut terminal
- Indemnité maximale de Vice-Président : 11.81 % de l'indice brut terminal
(dont l'enveloppe maximale est plafonnée à 20 % de l'effectif du Comité syndical hors accord local, soit 3 Vice-présidents).

Je vous propose de fixer les pourcentages de chaque indemnité de fonction comme suit :

- Indemnité brute du Président : 80 % du montant de l'indemnité brute correspondante à 29.53 % de l'indice brut terminal
- Indemnité brute des Vice-présidents : 80 % du montant de l'indemnité brute correspondante à 11.81 % de l'indice brut terminal

De plus, l'élu titulaire d'autres mandats électoraux ne peut percevoir, pour l'ensemble de ses fonctions, un montant total de rémunérations et d'indemnités de fonction supérieur à une fois et demie le montant de l'indemnité parlementaire (déduction faite des cotisations sociales obligatoires).

La loi n° 2013-403 du 17 mai 2013, dans son article 36, a modifié les conditions de reversement de l'écritement. La part écrite est reversée au budget de la personne publique au sein de laquelle l'élu exerce le plus récemment un mandat ou une fonction.

LE COMITE,

Après en avoir délibéré,

FIXE la date d'entrée en vigueur du versement des indemnités de fonction, au 27 juin 2026, conformément à la circulaire NOR/INT/B/1407194/N du 24 mars 2014,

RETIENT les indemnités maximales de fonction de Président et des Vice-présidents, selon la strate démographique de 50 000 à 99 999 habitants, comme suit :

- Indemnité maximale de Président: 29.53 % de l'indice brut terminal ;
- Indemnité maximale de Vice-président : 11.81 % de l'indice brut terminal

PROCEDE à la répartition des indemnités de fonction, selon le tableau annexe joint à la présente délibération :

- le versement d'une indemnité au Président équivalente à 80% du montant de l'indemnité brute correspondante à 29.53 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique,
- le versement d'une indemnité aux Vice-présidents équivalente à 80% de l'indemnité brute correspondante à 11.81 % de ce même indice.

DIT que l'ensemble des dépenses sera inscrit sur le compte 6531/021/904 du budget.

TABEAU ANNEXE – REPARTITION DES INDEMNITES DE FONCTION

Prénom	Nom	Fonction	Indemnité retenue	Montant mensuel brut
Denis	de CHILLOU de CHURET	Président	80 % de 29,53 % de l'indice brut	971,07 €
Régis	COUTANT	Vice-Président	80 % de 11,81 % de l'indice brut	388,36 €
Philippe	RICHOMME	Vice-Président	80 % de 11,81 % de l'indice brut	388,36 €
Cédric	PIENNE	Vice-Président	80 % de 11,81 % de l'indice brut	388,36 €

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme
Affiché le 30 juin 2026
Denis DE CHILLOU DE CHURET,
Président



Denis DE CHILLOU DE CHURET

Signé par Denis DE CHILLOU DE CHURET
(POLE DEQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL
DU PAYS D EPERNAY TERR),
le Président
le 29/06/2026 à 14:33:41
Ref:11300520-17052418-1-D

République Française

Département de la Marne

DELIBERATION
COMITE SYNDICAL
Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays d'Epernay
Terres de Champagne

SEANCE DU 26 JUIN 2026

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
43	35	35 + 7 pouvoirs
Date de convocation 11 juin 2026		

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six juin à dix-huit heures, le Comité syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Comité syndical, qui a eu lieu Hôtel d'Agglomération Épernay Coteaux et Plaine de Champagne, sous la présidence de **Denis DE CHILLOU DE CHURET**, Président.

Présents : **BARBIER Thierry, BENOIT Caroline, BERTHELEMY Chantal, BOULANT Stéphane, CABRAL Diane, CANY Olivier, CHARLOT Dominique, CHARPENTIER Marie-Line, COUTANT Régis, COUTIER Nathalie, de CHILLOU DE CHURET Denis, de LA SELLE Ghislain, DENIS Max, DESBORDES Isabelle, DUPENT Aude, FONTANESI Catherine, GALIMAND Hervé, GERALDY Claude, GODARD Elisabeth, GOURDY Alain-Louis, HUMBERT Antoine, JACQUART Arnaud, JOURNE Jean-Pierre, LAFOREST Maryline, LAMART Caroline, LOMBARD Maurice, PERSON Yannick, PIENNE Cédric, RAVILLION Laurent, RICHOMME Philippe, ROUILLERE Sylvie, URIEL Jean-Pierre, VAUTRELLE Eva, VERDIER Joachim, WERBROUCK Marie-Laure.**

Absents : **LECONTE Thomas.**

Représentés : **CANIVET Alexandre pouvoir donné à DENIS Max, DUMONT Philippe pouvoir donné à BARBIER Thierry, IZARD Jonathan pouvoir donné à JACQUART Arnaud, LEHURAUX François-Xavier pouvoir donné à CABRAL Diane, MAZY Christine pouvoir donné à de CHILLOU DE CHURET Denis, VARNIER Gilles pouvoir donné à CHARLOT Dominique, VITTE Mélanie pouvoir donné à GOURDY Alain-Louis, BEAUFORT Hélène titulaire de GALIMAND Hervé, BUCQUET Jean-Claude titulaire de BOULANT Stéphane, CURFS Muguette titulaire de BERTHELEMY Chantal, FROMM Jacques titulaire de JOURNE Jean-Pierre, GENTET Véronique titulaire de GERALDY Claude, GENTIL George titulaire de WERBROUCK Marie-Laure, GIROD Sébastien titulaire de BENOIT Caroline, LECACHEUR Freddy titulaire de CHARPENTIER Marie-Line, MARTIN Luc titulaire de RAVILLION Laurent, RAVAUX Claude titulaire de HUMBERT Antoine, RODRIGUES Jonathan titulaire de GODARD Elisabeth, TOULOUSE Laurence titulaire de LAMART Caroline.**

Monsieur HUMBERT Antoine a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Création de la Commission d'Appel d'Offres (CAO)
N° de délibération : DEL_2026_25

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
35	7	42	0	0	0

VU le Code général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 5741-1 et suivants, relatifs aux Pôles d'Equilibre Territoriaux et Ruraux et leur renvoi aux articles L 2122-7 et suivants,
VU l'article L.2121-22 du code général des collectivités territoriales relatif à la création des commissions et notamment d'une Commission d'Appel d'Offres,
VU l'article 22 du Code des Marchés Publics relatif à l'obligation de création d'une commission permanente d'appels d'offres et sa composition,
VU l'article L 1411-5 du code général des collectivités, relatif à la composition de la commission d'appel d'offres,

Le président rappelle l'obligation de création d'une commission d'appel d'offres ainsi que sa composition, (identique à celle de l'EPCI de plus grande taille parmi ses membres) soit 5 titulaires, ainsi que le Président, membre de droit et 5 suppléants.

Après avoir demandé aux candidats de se faire connaître, le Président fait procéder au vote.

LE COMITE,
DECALRE élus, à l'unanimité

Membres titulaires	Membres suppléants
Denis de CHILLOU de CHURET	Nathalie COUTIER
Régis COUTANT	Maurice LOMBARD
Philippe RICHOMME	Diane CABRAL
Alain-Louis GOURDY	Catherine FONTANESI
Eva VAUTRELLE	Jonathan RODRIGUES

La Commission d'Appel d'Offres peut être consultée pour avis dans le cadre de la préparation, la passation ou l'exécution d'un marché passé selon une procédure adaptée, dont la compétence relève du pouvoir adjudicateur ou de son représentant.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme
Affiché le 30 juin 2026
Denis DE CHILLOU DE CHURET,
Président



Denis DE CHILLOU DE CHURET

Signé par Denis DE CHILLOU DE CHURET
(POLE DEQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL
DU PAYS D EPERNAY TERR),
le Président
le 29/06/2026 à 14:34:48
Ref:11300557-17052471-1-D

République Française

Département de la Marne

DELIBERATION

COMITE SYNDICAL

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays d'Epernay
Terres de Champagne

SEANCE DU 26 JUIN 2026

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
43	35	35 + 7 pouvoirs
Date de convocation 11 juin 2026		

L’an deux mille vingt-six, le vingt-six juin à dix-huit heures, le Comité syndical, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, en Comité syndical, qui a eu lieu Hôtel d’Agglomération Épernay Coteaux et Plaine de Champagne, sous la présidence de **Denis DE CHILLOU DE CHURET**, Président.

Présents : **BARBIER Thierry, BENOIT Caroline, BERTHELEMY Chantal, BOULANT Stéphane, CABRAL Diane, CANY Olivier, CHARLOT Dominique, CHARPENTIER Marie-Line, COUTANT Régis, COUTIER Nathalie, de CHILLOU DE CHURET Denis, de LA SELLE Ghislain, DENIS Max, DESBORDES Isabelle, DUPENT Aude, FONTANESI Catherine, GALIMAND Hervé, GERALDY Claude, GODARD Elisabeth, GOURDY Alain-Louis, HUMBERT Antoine, JACQUART Arnaud, JOURNE Jean-Pierre, LAFOREST Maryline, LAMART Caroline, LOMBARD Maurice, PERSON Yannick, PIENNE Cédric, RAVILLION Laurent, RICHOMME Philippe, ROUILLE Sylvie, URIEL Jean-Pierre, VAUTRELLE Eva, VERDIER Joachim, WERBROUCK Marie-Laure.**

Absents : **LECONTE Thomas.**

Représentés : **CANIVET Alexandre pouvoir donné à DENIS Max, DUMONT Philippe pouvoir donné à BARBIER Thierry, IZARD Jonathan pouvoir donné à JACQUART Arnaud, LEHURAUX François-Xavier pouvoir donné à CABRAL Diane, MAZY Christine pouvoir donné à de CHILLOU DE CHURET Denis, VARNIER Gilles pouvoir donné à CHARLOT Dominique, VITTE Mélanie pouvoir donné à GOURDY Alain-Louis, BEAUFORT Hélène titulaire de GALIMAND Hervé, BUCQUET Jean-Claude titulaire de BOULANT Stéphane, CURFS Muguet titulaire de BERTHELEMY Chantal, FROMM Jacques titulaire de JOURNE Jean-Pierre, GENTET Véronique titulaire de GERALDY Claude, GENTIL George titulaire de WERBROUCK Marie-Laure, GIROD Sébastien titulaire de BENOIT Caroline, LECACHEUR Freddy titulaire de CHARPENTIER Marie-Line, MARTIN Luc titulaire de RAVILLION Laurent, RAVAUX Claude titulaire de HUMBERT Antoine, RODRIGUES Jonathan titulaire de GODARD Elisabeth, TOULOUSE Laurence titulaire de LAMART Caroline.**

Monsieur HUMBERT Antoine a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Désignation des délégués au CNAS
N° de délibération : DEL_2026_26

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
35	7	42	0	0	0

VU le Code général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 5741-1 et suivants, relatifs aux Pôles d’Equilibre Territoriaux et Ruraux et leur renvoi aux articles L 2122-7 et suivants,
VU les statuts du Pôle d’Equilibre Territorial et Rural du Pays d’Epernay Terres de Champagne,
VU la délibération 2017-027 dudit PETR relative à l’adhésion au Comité National d’Action Sociale (CNAS)

Le Président rappelle que le PETR adhère depuis 2017 au Comité National d’Action Sociale (CNAS). Cette association loi 1901 à but non lucratif est un organisme d’action

sociale de portée nationale pour la Fonction Publique Territoriale. Elle offre des prestations diversifiées de qualité, en constante évolution afin d'être en totale adéquation avec les demandes des agents territoriaux (aides financières, réductions négociées, chèques vacances, prêts à taux réduits...).

Considérant le renouvellement de l'assemblée délibérante du PETR et conformément à l'article 24 du règlement du fonctionnement du CNAS, le Conseil doit procéder à l'élection de deux nouveaux délégués, le premier représentant les élus et le second représentant les agents au sein du CNAS.

Après avoir invité les candidats à se faire connaître, il est proposé à l'assemblée les membres

suivants :

- en tant que représentant des élus : Diane CABRAL ;
- comme représentant des agents : Manuel OLIVER.

LE COMITE,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

VALIDE la désignation de Diane CABRAL et de Manuel OLIVER membres pour représenter le PETR au sein des instances du CNAS

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Affiché le 30 juin 2026

Denis DE CHILLOU DE CHURET,
Président



Denis DE CHILLOU DE CHURET

Signé par Denis DE CHILLOU DE CHURET
(POLE DEQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL
DU PAYS D EPERNAY TERR),
le Président
le 29/06/2026 à 14:34:51
Ref:11300558-17052472-1-D

République Française

Département de la Marne

DELIBERATION
COMITE SYNDICAL
Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays d'Epernay
Terres de Champagne

SEANCE DU 26 JUIN 2026

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
43	35	35 + 7 pouvoirs
Date de convocation 11 juin 2026		

L’an deux mille vingt-six, le vingt-six juin à dix-huit heures, le Comité syndical, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, en Comité syndical, qui a eu lieu Hôtel d'Agglomération Épernay Coteaux et Plaine de Champagne, sous la présidence de **Denis DE CHILLOU DE CHURET**, Président.

Présents : **BARBIER Thierry, BENOIT Caroline, BERTHELEMY Chantal, BOULANT Stéphane, CABRAL Diane, CANY Olivier, CHARLOT Dominique, CHARPENTIER Marie-Line, COUTANT Régis, COUTIER Nathalie, de CHILLOU DE CHURET Denis, de LA SELLE Ghislain, DENIS Max, DESBORDES Isabelle, DUPENT Aude, FONTANESI Catherine, GALIMAND Hervé, GERALDY Claude, GODARD Elisabeth, GOURDY Alain-Louis, HUMBERT Antoine, JACQUART Arnaud, JOURNE Jean-Pierre, LAFOREST Maryline, LAMART Caroline, LOMBARD Maurice, PERSON Yannick, PIENNE Cédric, RAVILLION Laurent, RICHOMME Philippe, ROUILLERE Sylvie, URIEL Jean-Pierre, VAUTRELLE Eva, VERDIER Joachim, WERBROUCK Marie-Laure.**

Absents : **LECONTE Thomas.**

Représentés : **CANIVET Alexandre pouvoir donné à DENIS Max, DUMONT Philippe pouvoir donné à BARBIER Thierry, IZARD Jonathan pouvoir donné à JACQUART Arnaud, LEHURAUX François-Xavier pouvoir donné à CABRAL Diane, MAZY Christine pouvoir donné à de CHILLOU DE CHURET Denis, VARNIER Gilles pouvoir donné à CHARLOT Dominique, VITTE Mélanie pouvoir donné à GOURDY Alain-Louis, BEAUFORT Hélène titulaire de GALIMAND Hervé, BUCQUET Jean-Claude titulaire de BOULANT Stéphane, CURFS Muguette titulaire de BERTHELEMY Chantal, FROMM Jacques titulaire de JOURNE Jean-Pierre, GENTET Véronique titulaire de GERALDY Claude, GENTIL George titulaire de WERBROUCK Marie-Laure, GIROD Sébastien titulaire de BENOIT Caroline, LECACHEUR Freddy titulaire de CHARPENTIER Marie-Line, MARTIN Luc titulaire de RAVILLION Laurent, RAVAUX Claude titulaire de HUMBERT Antoine, RODRIGUES Jonathan titulaire de GODARD Elisabeth, TOULOUSE Laurence titulaire de LAMART Caroline.**

Monsieur HUMBERT Antoine a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Désignation du délégué(e) SPL-XDEMAT
N° de délibération : DEL_2026_27

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
35	7	42	0	0	0

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 5741-1 et suivants, relatifs aux Pôles d’Equilibre Territoriaux et Ruraux
VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1521-1 et suivants et L.1531-1 ;
VU le Code de commerce, notamment ses articles L.210-6 et L.225-1 et suivants ;
VU le Code des marchés publics, notamment ses articles 3-1, 39, 40 et 41 ;
VU les statuts et de pacte d’actionnaires de la Société publique local SPL-Xdemat ;
Vu la délibération 2017-039 validant l'adhésion à la SPL -XDEMAT ;

L'acquisition de cette action permet à la collectivité d'être représentée au sein de l'Assemblée générale de la société et de l'Assemblée spéciale du département de la Marne, cette assemblée spéciale disposant elle-même d'un représentant au sein du Conseil d'Administration de la société SPL-Xdemat.

Considérant le renouvellement de l'assemblée délibérante du PETR, le Comité doit procéder à la désignation d'un délégué pour le représenter au sein de la SPL.

Après avoir invité les candidats à se faire connaître, il est proposé à l'assemblée le membre suivant :

LE COMITE,
Après en avoir délibéré,

VALIDE la désignation de Cédric PIENNE pour représenter le PETR au sein des instances de la SPL-XDEMAT.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme
Affiché le 30 juin 2026
Denis DE CHILLOU DE CHURET,
Président



Denis DE CHILLOU DE CHURET

Signé par Denis DE CHILLOU DE CHURET
(POLE DEQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL
DU PAYS D EPERNAY TERR),
le Président
le 29/06/2026 à 14:34:53
Ref:11300560-17052474-1-D

République Française

Département de la Marne

DELIBERATION

COMITE SYNDICAL

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays d'Epernay
Terres de Champagne

SEANCE DU 26 JUIN 2026

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
43	35	35 + 7 pouvoirs
Date de convocation 11 juin 2026		

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six juin à dix-huit heures, le Comité syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Comité syndical, qui a eu lieu Hôtel d'Agglomération Epernay Coteaux et Plaine de Champagne, sous la présidence de **Denis DE CHILLOU DE CHURET**, Président.

Présents : **BARBIER Thierry, BENOIT Caroline, BERTHELEMY Chantal, BOULANT Stéphane, CABRAL Diane, CANY Olivier, CHARLOT Dominique, CHARPENTIER Marie-Line, COUTANT Régis, COUTIER Nathalie, de CHILLOU DE CHURET Denis, de LA SELLE Ghislain, DENIS Max, DESBORDES Isabelle, DUPENT Aude, FONTANESI Catherine, GALIMAND Hervé, GERALDY Claude, GODARD Elisabeth, GOURDY Alain-Louis, HUMBERT Antoine, JACQUART Arnaud, JOURNE Jean-Pierre, LAFOREST Maryline, LAMART Caroline, LOMBARD Maurice, PERSON Yannick, PIENNE Cédric, RAVILLION Laurent, RICHOMME Philippe, ROUILLERE Sylvie, URIEL Jean-Pierre, VAUTRELLE Eva, VERDIER Joachim, WERBROUCK Marie-Laure.**

Absents : **LECONTE Thomas.**

Représentés : **CANIVET Alexandre pouvoir donné à DENIS Max, DUMONT Philippe pouvoir donné à BARBIER Thierry, IZARD Jonathan pouvoir donné à JACQUART Arnaud, LEHURAUX François-Xavier pouvoir donné à CABRAL Diane, MAZY Christine pouvoir donné à de CHILLOU DE CHURET Denis, VARNIER Gilles pouvoir donné à CHARLOT Dominique, VITTE Mélanie pouvoir donné à GOURDY Alain-Louis, BEAUFORT Hélène titulaire de GALIMAND Hervé, BUCQUET Jean-Claude titulaire de BOULANT Stéphane, CURFS Muguette titulaire de BERTHELEMY Chantal, FROMM Jacques titulaire de JOURNE Jean-Pierre, GENTET Véronique titulaire de GERALDY Claude, GENTIL George titulaire de WERBROUCK Marie-Laure, GIROD Sébastien titulaire de BENOIT Caroline, LECACHEUR Freddy titulaire de CHARPENTIER Marie-Line, MARTIN Luc titulaire de RAVILLION Laurent, RAVAUX Claude titulaire de HUMBERT Antoine, RODRIGUES Jonathan titulaire de GODARD Elisabeth, TOULOUSE Laurence titulaire de LAMART Caroline.**

Monsieur HUMBERT Antoine a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Désignation des représentants au sein du Groupe d'Action Locale du PETR du Pays d'Epernay Terres de Champagne
N° de délibération : DEL_2026_28

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
35	7	42	0	0	0

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 5741-1 suivants, relatifs aux Pôles d'Equilibre Territoriaux et Ruraux,

VU les statuts du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays d'Epernay Terres de Champagne

VU la décision de la commission permanente du Conseil Régional Grand-Est en date du 24 mars 2023 retenant la candidature du territoire pour la mise en oeuvre du programme LEADER.

VU L'identification du PETR du Pays d'Epernay comme structure porteuse de GAL

Le Président

INFORME l'assemblée que la mise en oeuvre du Programme LEADER nécessite la constitution d'un comité de programmation, instance décisionnelle du Groupe d'Action Locale (GAL) du Pays d'Epernay Terres de Champagne

AJOUTE que ce comité de programmation doit être constitué de 14 membres titulaires et 14 membres suppléants répartis pour moitié en un collège privé de la société civile et pour l'autre en un collège d'acteurs publics.

EXPLIQUE qu'il convient de désigner pour siéger au sein de ce comité de programmation, trois titulaires et trois suppléants pour représenter le PETR du Pays d'Epernay Terres de Champagne

PREND ACTE que sont proclamés titulaires : Denis de CHILLOU de CHURET, Régis COUTANT et Alain-Louis GOURDY

PREND ACTE que sont proclamés suppléants : Diane CABRAL, Olivier CANY et Philippe RICHOMME

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme
Affiché le 30 juin 2026
Denis DE CHILLOU DE CHURET,
Président



Denis DE CHILLOU DE CHURET

Signé par Denis DE CHILLOU DE CHURET
(POLE DEQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL
DU PAYS D EPERNAY TERR),
le Président
le 29/06/2026 à 14:34:56
Ref:11300562-17052476-1-D

République Française

Département de la Marne

DELIBERATION

COMITE SYNDICAL

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays d'Epernay
Terres de Champagne

SEANCE DU 26 JUIN 2026

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
43	35	35 + 7 pouvoirs
Date de convocation 11 juin 2026		

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six juin à dix-huit heures, le Comité syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Comité syndical, qui a eu lieu Hôtel d'Agglomération Épernay Coteaux et Plaine de Champagne, sous la présidence de **Denis DE CHILLOU DE CHURET**, Président.

Présents : **BARBIER Thierry, BENOIT Caroline, BERTHELEMY Chantal, BOULANT Stéphane, CABRAL Diane, CANY Olivier, CHARLOT Dominique, CHARPENTIER Marie-Line, COUTANT Régis, COUTIER Nathalie, de CHILLOU DE CHURET Denis, de LA SELLE Ghislain, DENIS Max, DESBORDES Isabelle, DUPENT Aude, FONTANESI Catherine, GALIMAND Hervé, GERALDY Claude, GODARD Elisabeth, GOURDY Alain-Louis, HUMBERT Antoine, JACQUART Arnaud, JOURNE Jean-Pierre, LAFOREST Maryline, LAMART Caroline, LOMBARD Maurice, PERSON Yannick, PIENNE Cédric, RAVILLION Laurent, RICHOMME Philippe, ROUILLERE Sylvie, URIEL Jean-Pierre, VAUTRELLE Eva, VERDIER Joachim, WERBROUCK Marie-Laure.**

Absents : **LECONTE Thomas.**

Représentés : **CANIVET Alexandre pouvoir donné à DENIS Max, DUMONT Philippe pouvoir donné à BARBIER Thierry, IZARD Jonathan pouvoir donné à JACQUART Arnaud, LEHURAUX François-Xavier pouvoir donné à CABRAL Diane, MAZY Christine pouvoir donné à de CHILLOU DE CHURET Denis, VARNIER Gilles pouvoir donné à CHARLOT Dominique, VITTE Mélanie pouvoir donné à GOURDY Alain-Louis, BEAUFORT Hélène titulaire de GALIMAND Hervé, BUCQUET Jean-Claude titulaire de BOULANT Stéphane, CURFS Muguette titulaire de BERTHELEMY Chantal, FROMM Jacques titulaire de JOURNE Jean-Pierre, GENTET Véronique titulaire de GERALDY Claude, GENTIL George titulaire de WERBROUCK Marie-Laure, GIROD Sébastien titulaire de BENOIT Caroline, LECACHEUR Freddy titulaire de CHARPENTIER Marie-Line, MARTIN Luc titulaire de RAVILLION Laurent, RAVAUX Claude titulaire de HUMBERT Antoine, RODRIGUES Jonathan titulaire de GODARD Elisabeth, TOULOUSE Laurence titulaire de LAMART Caroline.**

Monsieur HUMBERT Antoine a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Désignation d'un représentant au Projet Alimentaire Territorial
N° de délibération : DEL_2026_29

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
35	7	42	0	0	0

Rapport de Monsieur le président :

Rappel du contexte :
Depuis 2019, le PNR Montagne de Reims a fait émerger un Projet Alimentaire Territorial (PAT) sur le Triangle Marnais. Le PETR du Pays d'Epernay Terres de Champagne a rejoint la démarche.

- Les 3 premières années du PAT ont permis :
- de recruter une chargée de mission afin de piloter la mise en œuvre du PAT,
 - la réalisation d'un diagnostic partagé tenant compte de tous les secteurs du système

alimentaire à l'échelle du triangle marnais,

- la construction d'une stratégie composée de 4 axes stratégiques principaux et 15 objectifs opérationnels.

Pour rentrer dans le volet opérationnel, une nouvelle convention de financement entre le PNR de la Montagne de Reims et les EPCI du Triangle marnais a été signée pour la période 2024-2027 pour permettre la déclinaison dans chacun des territoires concernés de la feuille de route définie et d'actions spécifiques au PAT.

Le territoire d'intervention de cette présente convention correspond au Triangle Marnais, à savoir : la Communauté Urbaine du Grand Reims, le PETR du Pays de Châlons-en-Champagne et le PETR du Pays d'Epernay Terres de Champagne.

La convention 2024-2027 actent pour une durée de trois ans :

- la gouvernance du PAT du Triangle Marnais,
- les missions du poste dédié à l'animation du PAT,
- les engagements techniques et financiers des parties.

Afin de suivre la mise en œuvre des objectifs et enjeux du PAT, des instances de gouvernance et de suivi ont été instaurées (COPIL, COTECH et groupes de travail thématiques).

Aussi, le PETR en tant que partenaire signataire de la convention doit procéder, suite aux élections municipales 2026, au renouvellement de la désignation de 2 élus référents (1 titulaire et 1 suppléant) qui participeront aux instances de pilotage de la gouvernance.

LE COMITE SYNDICAL,

VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les statuts du PETR du Pays d'Epernay Terres de Champagne,

VU la convention de partenariat 2024-2027 entre le PNR de la Montagne de Reims et le PETR du Pays d'Epernay Terres de Champagne,

CONSIDERANT l'intérêt de suivre et valider la stratégie du PAT, la mise en œuvre des objectifs opérationnels et les financements attribués dans le cadre de la convention de partenariat,

APRES avoir entendu l'exposé qui précède,

DESIGNE M. Cédric PIENNE comme référent titulaire et Olivier CANY comme référent suppléant pour représenter le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays d'Epernay Terres de Champagne au sein des instances de gouvernance du PAT du Triangle Marnais.

Le Comité syndical, à l'unanimité, prend une délibération conforme.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme
Affiché le 30 juin 2026
Denis DE CHILLOU DE CHURET,
Président


DENIS DE CHILLOU DE CHURET

Signé par Denis DE CHILLOU DE CHURET
(POLE DEQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL
DU PAYS D EPERNAY TERR),
le Président
le 29/06/2026 à 14:34:58
Ref:11300578-17052518-1-D

République Française

Département de la Marne

DELIBERATION

COMITE SYNDICAL

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays d'Epernay

Terres de Champagne

SEANCE DU 26 JUIN 2026

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
43	35	35 + 7 pouvoirs
Date de convocation 11 juin 2026		

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six juin à dix-huit heures, le Comité syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Comité syndical, qui a eu lieu Hôtel d'Agglomération Épernay Coteaux et Plaine de Champagne, sous la présidence de **Denis DE CHILLOU DE CHURET**, Président.

Présents : **BARBIER Thierry, BENOIT Caroline, BERTHELEMY Chantal, BOULANT Stéphane, CABRAL Diane, CANY Olivier, CHARLOT Dominique, CHARPENTIER Marie-Line, COUTANT Régis, COUTIER Nathalie, de CHILLOU DE CHURET Denis, de LA SELLE Ghislain, DENIS Max, DESBORDES Isabelle, DUPENT Aude, FONTANESI Catherine, GALIMAND Hervé, GERALDY Claude, GODARD Elisabeth, GOURDY Alain-Louis, HUMBERT Antoine, JACQUART Arnaud, JOURNE Jean-Pierre, LAFOREST Maryline, LAMART Caroline, LOMBARD Maurice, PERSON Yannick, PIENNE Cédric, RAVILLION Laurent, RICHOMME Philippe, ROUILLERE Sylvie, URIEL Jean-Pierre, VAUTRELLE Eva, VERDIER Joachim, WERBROUCK Marie-Laure.**

Absents : **LECONTE Thomas.**

Représentés : **CANIVET Alexandre pouvoir donné à DENIS Max, DUMONT Philippe pouvoir donné à BARBIER Thierry, IZARD Jonathan pouvoir donné à JACQUART Arnaud, LEHURAUX François-Xavier pouvoir donné à CABRAL Diane, MAZY Christine pouvoir donné à de CHILLOU DE CHURET Denis, VARNIER Gilles pouvoir donné à CHARLOT Dominique, VITTE Mélanie pouvoir donné à GOURDY Alain-Louis, BEAUFORT Hélène titulaire de GALIMAND Hervé, BUCQUET Jean-Claude titulaire de BOULANT Stéphane, CURFS Muguette titulaire de BERTHELEMY Chantal, FROMM Jacques titulaire de JOURNE Jean-Pierre, GENTET Véronique titulaire de GERALDY Claude, GENTIL George titulaire de WERBROUCK Marie-Laure, GIROD Sébastien titulaire de BENOIT Caroline, LECACHEUR Freddy titulaire de CHARPENTIER Marie-Line, MARTIN Luc titulaire de RAVILLION Laurent, RAVAUX Claude titulaire de HUMBERT Antoine, RODRIGUES Jonathan titulaire de GODARD Elisabeth, TOULOUSE Laurence titulaire de LAMART Caroline.**

Monsieur HUMBERT Antoine a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Désignation d'un représentant à l'ANPP
N° de délibération : DEL_2026_30

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
35	7	42	0	0	0

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 5741-1 et suivants, relatifs aux Pôles d'Equilibre Territoriaux et Ruraux
VU les statuts du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays d'Epernay, Terres de Champagne,

CONSIDERANT qu'il convient de désigner un représentant du PETR au sein des instances de l'ANPP

Le Comité syndical :
DESIGNE Denis de CHILLOU de CHURET, titulaire et Régis COUTANT, suppléant membres

de l'organe délibérant, en qualité de représentants du PETR au sein des instances de l'ANPP.

CHARGE le président de notifier la présente délibération à l'ANPP et d'accomplir toutes les formalités nécessaires.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme
Affiché le 30 juin 2026
Denis DE CHILLOU DE CHURET,
Président



Denis DE CHILLOU DE CHURET

Signé par Denis DE CHILLOU DE CHURET
(POLE DEQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL
DU PAYS D EPERNAY TERR),
le Président
le 29/06/2026 à 14:35:00
Ref:11300580-17052521-1-D

République Française

Département de la Marne

DELIBERATION

COMITE SYNDICAL

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays d'Epernay

Terres de Champagne

SEANCE DU 26 JUIN 2026

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
43	35	35 + 7 pouvoirs
Date de convocation 11 juin 2026		

L’an deux mille vingt-six, le vingt-six juin à dix-huit heures, le Comité syndical, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, en Comité syndical, qui a eu lieu Hôtel d'Agglomération Épernay Coteaux et Plaine de Champagne, sous la présidence de **Denis DE CHILLOU DE CHURET**, Président.

Présents : **BARBIER Thierry, BENOIT Caroline, BERTHELEMY Chantal, BOULANT Stéphane, CABRAL Diane, CANY Olivier, CHARLOT Dominique, CHARPENTIER Marie-Line, COUTANT Régis, COUTIER Nathalie, de CHILLOU DE CHURET Denis, de LA SELLE Ghislain, DENIS Max, DESBORDES Isabelle, DUPENT Aude, FONTANESI Catherine, GALIMAND Hervé, GERALDY Claude, GODARD Elisabeth, GOURDY Alain-Louis, HUMBERT Antoine, JACQUART Arnaud, JOURNE Jean-Pierre, LAFOREST Maryline, LAMART Caroline, LOMBARD Maurice, PERSON Yannick, PIENNE Cédric, RAVILLION Laurent, RICHOMME Philippe, ROUILLERE Sylvie, URIEL Jean-Pierre, VAUTRELLE Eva, VERDIER Joachim, WERBROUCK Marie-Laure.**

Absents : **LECONTE Thomas.**

Représentés : **CANIVET Alexandre pouvoir donné à DENIS Max, DUMONT Philippe pouvoir donné à BARBIER Thierry, IZARD Jonathan pouvoir donné à JACQUART Arnaud, LEHURAUX François-Xavier pouvoir donné à CABRAL Diane, MAZY Christine pouvoir donné à de CHILLOU DE CHURET Denis, VARNIER Gilles pouvoir donné à CHARLOT Dominique, VITTE Mélanie pouvoir donné à GOURDY Alain-Louis, BEAUFORT Hélène titulaire de GALIMAND Hervé, BUCQUET Jean-Claude titulaire de BOULANT Stéphane, CURFS Muguette titulaire de BERTHELEMY Chantal, FROMM Jacques titulaire de JOURNE Jean-Pierre, GENTET Véronique titulaire de GERALDY Claude, GENTIL George titulaire de WERBROUCK Marie-Laure, GIROD Sébastien titulaire de BENOIT Caroline, LECACHEUR Freddy titulaire de CHARPENTIER Marie-Line, MARTIN Luc titulaire de RAVILLION Laurent, RAVAUX Claude titulaire de HUMBERT Antoine, RODRIGUES Jonathan titulaire de GODARD Elisabeth, TOULOUSE Laurence titulaire de LAMART Caroline.**

Monsieur HUMBERT Antoine a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Adhésion à l'ANPP et à l'association Citoyens et Territoires
N° de délibération : DEL_2026_31

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
35	7	42	0	0	0

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 5741-1 et suivants, relatifs aux Pôles d’Equilibre Territoriaux et Ruraux.

Le Pays d’Epernay Terres de Champagne adhère depuis plusieurs années à l’ANPP, l’Association Nationale de Promotion des Pays et PETR.

Elle permet de bénéficier :

- Des services réservés aux adhérents,

- D'être régulièrement informé des évolutions législatives et réglementaires ainsi que des politiques territoriales,
- D'accéder aux réseaux de l'association,
- De participer aux journées rencontres dans une optique d'échange et de mutualisation d'expériences.

L'ANPP poursuit son action de fédération et d'animation du réseau national des Pays, Pôles territoriaux, Territoires de projets et Conseils de développement. Elle représente les Pays et PETR adhérents auprès des pouvoirs publics.

Cette adhésion à l'ANPP est couplée à l'adhésion Citoyens et Territoires Grand Est, anciennement Carrefour des Pays Lorrains, qui met en réseau l'ensemble de ses adhérents à l'échelle Grand Est afin d'échanger sur le développement local.

Adhérer à ces réseaux permet :

- D'être tenu informés des évolutions législatives et de l'actualité en lien avec le développement local,
- De se rencontrer lors de journées thématiques pour s'échanger les bonnes pratiques et retours d'expériences,
- De suivre des formations utiles ;
- D'être représenté et défendu auprès des pouvoirs locaux.

LE COMITE,

Après en avoir délibéré,

- AUTORISE le Président à renouveler l'adhésion,
- AUTORISE le Président à régler la cotisation commune correspondante soit 1300 €,
- AUTORISE le Président à représenter le PETR du Pays d'Epernay au sein de l'ANPP et de Citoyens et Territoires

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme
Affiché le 30 juin 2026
Denis DE CHILLOU DE CHURET,
Président



Signé par Denis DE CHILLOU DE CHURET
(POLE DEQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL
DU PAYS D EPERNAY TERR),
le Président
le 29/06/2026 à 14:35:03
Ref:11300582-17052523-1-D

République Française

Département de la Marne

DELIBERATION

COMITE SYNDICAL

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays d'Epernay

Terres de Champagne

SEANCE DU 26 JUIN 2026

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
43	35	35 + 7 pouvoirs
Date de convocation 11 juin 2026		

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six juin à dix-huit heures, le Comité syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Comité syndical, qui a eu lieu Hôtel d'Agglomération Épernay Coteaux et Plaine de Champagne, sous la présidence de **Denis DE CHILLOU DE CHURET**, Président.

Présents : **BARBIER Thierry, BENOIT Caroline, BERTHELEMY Chantal, BOULANT Stéphane, CABRAL Diane, CANY Olivier, CHARLOT Dominique, CHARPENTIER Marie-Line, COUTANT Régis, COUTIER Nathalie, de CHILLOU DE CHURET Denis, de LA SELLE Ghislain, DENIS Max, DESBORDES Isabelle, DUPENT Aude, FONTANESI Catherine, GALIMAND Hervé, GERALDY Claude, GODARD Elisabeth, GOURDY Alain-Louis, HUMBERT Antoine, JACQUART Arnaud, JOURNE Jean-Pierre, LAFOREST Maryline, LAMART Caroline, LOMBARD Maurice, PERSON Yannick, PIENNE Cédric, RAVILLION Laurent, RICHOMME Philippe, ROUILLERE Sylvie, URIEL Jean-Pierre, VAUTRELLE Eva, VERDIER Joachim, WERBROUCK Marie-Laure.**

Absents : **LECONTE Thomas.**

Représentés : **CANIVET Alexandre pouvoir donné à DENIS Max, DUMONT Philippe pouvoir donné à BARBIER Thierry, IZARD Jonathan pouvoir donné à JACQUART Arnaud, LEHURAUX François-Xavier pouvoir donné à CABRAL Diane, MAZY Christine pouvoir donné à de CHILLOU DE CHURET Denis, VARNIER Gilles pouvoir donné à CHARLOT Dominique, VITTE Mélanie pouvoir donné à GOURDY Alain-Louis, BEAUFORT Hélène titulaire de GALIMAND Hervé, BUCQUET Jean-Claude titulaire de BOULANT Stéphane, CURFS Muguette titulaire de BERTHELEMY Chantal, FROMM Jacques titulaire de JOURNE Jean-Pierre, GENTET Véronique titulaire de GERALDY Claude, GENTIL George titulaire de WERBROUCK Marie-Laure, GIROD Sébastien titulaire de BENOIT Caroline, LECACHEUR Freddy titulaire de CHARPENTIER Marie-Line, MARTIN Luc titulaire de RAVILLION Laurent, RAVAUX Claude titulaire de HUMBERT Antoine, RODRIGUES Jonathan titulaire de GODARD Elisabeth, TOULOUSE Laurence titulaire de LAMART Caroline.**

Monsieur HUMBERT Antoine a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Désignation d'un représentant à la Fédération des SCOT
N° de délibération : DEL_2026_32

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
35	7	42	0	0	0

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 5741-1 et suivants, relatifs aux Pôles d'Equilibre Territoriaux et Ruraux.

Le Pays d'Epernay Terres de Champagne adhère à le Fédération des SCOT depuis plusieurs années.

La Fédération Nationale des SCoT, créée en juin 2010, a pour ambition de regrouper l'ensemble des structures porteuses de SCoT avec pour objectif de mettre en réseau, de capitaliser les expériences de chacun, et de participer activement aux politiques nationales d'aménagement du territoire.

La Fédération nationale des SCoT a pour ambition d'être celle de «tous les SCoT», qu'ils soient urbains, ruraux ou périurbains, qu'ils soient «petits» ou «grands», qu'ils soient portés par des communautés de communes, d'agglomération ou urbaine ou par des syndicats mixtes...

Ses statuts garantissent une stricte égalité entre les établissements publics adhérents : «un SCoT/une voix». De même, la Fédération s'attache à une stricte «neutralité politique», au service de tous les SCoT.

La Fédération des SCoT a déterminé son programme de travail pluriannuel 2021-2026 : 3 objectifs, déclinés en axes de travail, constituent un guide pour les actions qu'engagera la Fédération au cours du prochain mandat :

- Affirmer la parole de la Fédération et poursuivre les partenariats ;
- Renforcer l'offre d'animation et poursuivre les services aux adhérents ;
- Développer et valoriser ses productions.

LE COMITE,

Après en avoir délibéré,

AUTORISE le Président à renouveler l'adhésion,

DESIGNE le titulaire Philippe RICHOMME et Denis de CHILLOU de CHURET suppléant, à représenter le PETR du Pays d'Epernay au sein de la Fédération des SCOT. Le référent technique désigné est Pierre BALAY.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Affiché le 30 juin 2026

Denis DE CHILLOU DE CHURET,

Président



Denis DE CHILLOU DE CHURET

Signé par Denis DE CHILLOU DE CHURET
(POLE DEQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL
DU PAYS D EPERNAY TERR),

le Président

le 29/06/2026 à 14:35:05

Ref:11300612-17052580-1-D

République Française

Département de la Marne

DELIBERATION

COMITE SYNDICAL

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays d'Epernay

Terres de Champagne

SEANCE DU 26 JUIN 2026

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
43	35	35 + 7 pouvoirs
Date de convocation 11 juin 2026		

L’an deux mille vingt-six, le vingt-six juin à dix-huit heures, le Comité syndical, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, en Comité syndical, qui a eu lieu Hôtel d'Agglomération Épernay Coteaux et Plaine de Champagne, sous la présidence de **Denis DE CHILLOU DE CHURET**, Président.

Présents : **BARBIER Thierry, BENOIT Caroline, BERTHELEMY Chantal, BOULANT Stéphane, CABRAL Diane, CANY Olivier, CHARLOT Dominique, CHARPENTIER Marie-Line, COUTANT Régis, COUTIER Nathalie, de CHILLOU DE CHURET Denis, de LA SELLE Ghislain, DENIS Max, DESBORDES Isabelle, DUPENT Aude, FONTANESI Catherine, GALIMAND Hervé, GERALDY Claude, GODARD Elisabeth, GOURDY Alain-Louis, HUMBERT Antoine, JACQUART Arnaud, JOURNE Jean-Pierre, LAFOREST Maryline, LAMART Caroline, LOMBARD Maurice, PERSON Yannick, PIENNE Cédric, RAVILLION Laurent, RICHOMME Philippe, ROUILLERE Sylvie, URIEL Jean-Pierre, VAUTRELLE Eva, VERDIER Joachim, WERBROUCK Marie-Laure.**

Absents : **LECONTE Thomas.**

Représentés : **CANIVET Alexandre pouvoir donné à DENIS Max, DUMONT Philippe pouvoir donné à BARBIER Thierry, IZARD Jonathan pouvoir donné à JACQUART Arnaud, LEHURAUX François-Xavier pouvoir donné à CABRAL Diane, MAZY Christine pouvoir donné à de CHILLOU DE CHURET Denis, VARNIER Gilles pouvoir donné à CHARLOT Dominique, VITTE Mélanie pouvoir donné à GOURDY Alain-Louis, BEAUFORT Hélène titulaire de GALIMAND Hervé, BUCQUET Jean-Claude titulaire de BOULANT Stéphane, CURFS Muguette titulaire de BERTHELEMY Chantal, FROMM Jacques titulaire de JOURNE Jean-Pierre, GENTET Véronique titulaire de GERALDY Claude, GENTIL George titulaire de WERBROUCK Marie-Laure, GIROD Sébastien titulaire de BENOIT Caroline, LECACHEUR Freddy titulaire de CHARPENTIER Marie-Line, MARTIN Luc titulaire de RAVILLION Laurent, RAVAUX Claude titulaire de HUMBERT Antoine, RODRIGUES Jonathan titulaire de GODARD Elisabeth, TOULOUSE Laurence titulaire de LAMART Caroline.**

Monsieur HUMBERT Antoine a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Désignation de 3 délégués pour la conférence relative à la convention constitutive d'une entente intercommunale pour la gestion du service public de la rénovation de l'habitat
N° de délibération : DEL_2026_33

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
35	7	42	0	0	0

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 5741-1 et suivants, relatifs aux Pôles d’Equilibre Territoriaux et Ruraux.

VU la Convention constitutive d’une entente intercommunale pour la gestion du service public de la rénovation de l’habitat en date du 16 juin 2025

La rénovation de l’habitat est un enjeu très important pour les élus locaux des territoires du Pays d’Epernay Terres de Champagne et du Pays de Brie et Champagne, qui s’inscrit dans le cadre des réflexions globales de développement menées par les deux PETR. La continuité territoriale et la similarité des enjeux auxquels sont soumis les territoires de

l'arrondissement d'Épernay, notamment liés aux caractéristiques rurales et à la typologie du bâti et de la population ont contribué à identifier comme cohérente la réunion des deux territoires au sein d'un service unique de rénovation.

Ainsi, depuis 2017, les deux structures ont co-construit un outil commun dénommé « Maison de l'Habitat » afin d'accompagner les ménages dans les parcours de rénovation, principalement énergétique, déclinaison locale des programmes SARE puis France Rénov'.

Aujourd'hui, le déploiement du service public de la rénovation de l'habitat (SPRH) se concrétise dans la mise en œuvre de Pacte Territoriaux France Rénov' qui ont vocation à structurer une offre de service homogène pour l'ensemble de la population pour la réhabilitation du parc privé. Ainsi, les deux PETR souhaitent poursuivre leur collaboration pour assurer ces nouvelles missions en capitalisant sur l'expérience acquise.

Pour mettre en commun les moyens nécessaires à la mise en œuvre et à la gestion du SPRH, il est apparu que le cadre le plus adapté était celui de l'entente intercommunale prévue à l'article L.5221-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) selon lequel « Deux ou plusieurs conseils municipaux, organes délibérants d'établissements publics de coopération intercommunale ou de syndicats mixtes peuvent provoquer entre eux, par l'entremise de leurs maires ou présidents, une entente sur les objets d'utilité communale ou intercommunale compris dans leurs attributions et qui intéressent à la fois leurs communes, leurs établissements publics de coopération intercommunale ou leurs syndicats mixtes respectifs. »

Conformément aux dispositions de l'article L.5221-2 du CGCT, l'ensemble des questions d'intérêt commun relatives à la présente convention sont débattues au sein d'une conférence.

La conférence est composée de 3 membres par PETR, désignés par chaque comité syndical.

LE COMITE,
Après en avoir délibéré,

DESIGNE les 3 délégués suivants Régis COUTANT, Denis de CHILLOU de CHURET et Nathalie COUTIER à représenter le PETR du Pays d'Épernay au sein de l'entente intercommunale.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme
Affiché le 30 juin 2026
Denis DE CHILLOU DE CHURET,
Président



Denis DE CHILLOU DE CHURET

Signé par Denis DE CHILLOU DE CHURET
(POLE DEQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL
DU PAYS D EPERNAY TERR),
le Président
le 29/06/2026 à 14:35:08
Ref:11300613-17052581-1-D

République Française

Département de la Marne

DELIBERATION

COMITE SYNDICAL

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays d'Epernay

Terres de Champagne

SEANCE DU 26 JUIN 2026

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
43	35	35 + 7 pouvoirs
Date de convocation 11 juin 2026		

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six juin à dix-huit heures, le Comité syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Comité syndical, qui a eu lieu Hôtel d'Agglomération Épernay Coteaux et Plaine de Champagne, sous la présidence de **Denis DE CHILLOU DE CHURET**, Président.

Présents : **BARBIER Thierry, BENOIT Caroline, BERTHELEMY Chantal, BOULANT Stéphane, CABRAL Diane, CANY Olivier, CHARLOT Dominique, CHARPENTIER Marie-Line, COUTANT Régis, COUTIER Nathalie, de CHILLOU DE CHURET Denis, de LA SELLE Ghislain, DENIS Max, DESBORDES Isabelle, DUPENT Aude, FONTANESI Catherine, GALIMAND Hervé, GERALDY Claude, GODARD Elisabeth, GOURDY Alain-Louis, HUMBERT Antoine, JACQUART Arnaud, JOURNE Jean-Pierre, LAFOREST Maryline, LAMART Caroline, LOMBARD Maurice, PERSON Yannick, PIENNE Cédric, RAVILLION Laurent, RICHOMME Philippe, ROUILLE Sylvie, URIEL Jean-Pierre, VAUTRELLE Eva, VERDIER Joachim, WERBROUCK Marie-Laure.**

Absents : **LECONTE Thomas.**

Représentés : **CANIVET Alexandre pouvoir donné à DENIS Max, DUMONT Philippe pouvoir donné à BARBIER Thierry, IZARD Jonathan pouvoir donné à JACQUART Arnaud, LEHURAUX François-Xavier pouvoir donné à CABRAL Diane, MAZY Christine pouvoir donné à de CHILLOU DE CHURET Denis, VARNIER Gilles pouvoir donné à CHARLOT Dominique, VITTE Mélanie pouvoir donné à GOURDY Alain-Louis, BEAUFORT Hélène titulaire de GALIMAND Hervé, BUCQUET Jean-Claude titulaire de BOULANT Stéphane, CURFS Muguet titulaire de BERTHELEMY Chantal, FROMM Jacques titulaire de JOURNE Jean-Pierre, GENTET Véronique titulaire de GERALDY Claude, GENTIL George titulaire de WERBROUCK Marie-Laure, GIROD Sébastien titulaire de BENOIT Caroline, LECACHEUR Freddy titulaire de CHARPENTIER Marie-Line, MARTIN Luc titulaire de RAVILLION Laurent, RAVAUX Claude titulaire de HUMBERT Antoine, RODRIGUES Jonathan titulaire de GODARD Elisabeth, TOULOUSE Laurence titulaire de LAMART Caroline.**

Monsieur HUMBERT Antoine a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Recrutement d'un chargé de mission généraliste, coordinateur du Contrat Local de Santé
N° de délibération : DEL_2026_34

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
35	7	42	0	0	0

Vu le code général de la fonction publique, et notamment son article L 332-8-2°,
Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,
Vu la vacance d'un poste d'attaché territorial à temps complet au tableau des effectifs,
Vu la délibération 2017-20 créant l'emploi de chargé de mission généraliste pour une durée hebdomadaire de 37h, correspondant au grade d'attaché relevant de la catégorie hiérarchique (A),
Vu la déclaration de vacances auprès du centre de gestion de la Marne du 3 juin 2026,

Vu la fiche de poste de chargé de mission généraliste,

Considérant la nécessité de recruter un chargé de mission généraliste afin de procéder au remplacement du titulaire du poste qui a dernièrement sollicité sa démission,

Considérant également que la loi n°219-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique est venue ouvrir la possibilité de recruter des agents contractuels, en cas de recherche infructueuse d'un fonctionnaire, en application de l'article 332-8-2° du code général de la fonction publique indépendamment de la catégorie hiérarchique de l'emploi lorsque les besoins du service ou la nature des fonctions le justifient sous réserve de respecter une procédure de recrutement garantissant l'égal accès à la fonction publique pour tous,

Considérant la nécessité d'adapter les effectifs aux besoins de la collectivité,

Le Président

Le comité syndical du PETR est appelé à adapter le tableau des effectifs afin d'accompagner l'évolution des services et la qualification des agents. Aussi, est-il nécessaire de procéder à la création, à la modification de certains postes ou au remplacement d'agents pour répondre aux besoins de l'établissement.

Ainsi, convient-il de faire face à la démission du chargé de mission généraliste en charge de la coordination du contrat local de santé (CLS) en procédant à un recrutement sur la base d'un poste d'attaché territorial à temps complet, vacant au tableau des effectifs.

Ce dernier assurera l'animation et la coordination du Contrat Local de Santé, l'accompagnement de l'Urbanisme Durable et Favorable à la Santé, le suivi et l'accompagnement du développement du Projet Alimentaire Territorial porté par le PNR de la Montagne de Reims, l'appui à l'administration de la structure administrative, la construction et animation du conseil de développement du PETR, l'appui au suivi financier et administratif des dossiers d'aides à l'ingénierie auprès de la Région Grand Est et l'ARS délégation de la Marne.

Un appel à candidatures a été lancé dans la presse nationale. Le choix du jury pourra s'orienter vers un candidat titulaire du grade d'attaché territorial, à défaut, un candidat titulaire d'un des diplômes requis pour se présenter au concours externe d'attaché territorial et/ou disposant d'une connaissance avérée du domaine d'activité. Le candidat retenu sera recruté sur la base de la grille indiciaire d'attaché territorial.

Le recrutement d'un agent contractuel pour ce poste ne pourra être prononcé qu'à l'issue d'une procédure prévue par les décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 février 1988, ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics.

Aussi, si vous en êtes d'accord, je vous propose de prendre la délibération suivante :

LE COMITE,

Après en avoir délibéré,

DECIDE de pourvoir un poste de chargé de mission généraliste à temps complet sur la base d'un poste d'attaché territorial vacant au tableau des effectifs et de l'ouvrir à un fonctionnaire de catégorie A titulaire du grade d'attaché territorial ou de grades équivalents des autres fonctions publiques ou en cas de recherche infructueuse, à un agent contractuel, en application de l'article 332-8-2° du code général de la fonction publique en raison de la nature très spécialisée des fonctions, disposant d'un diplôme requis pour se présenter au concours externe d'attaché territorial et/ou d'une expérience significative du domaine d'activité, et rémunéré sur la grille indiciaire de ce même grade.

AUTORISE le Président à signer le contrat éventuel si l'un des postes était pourvu par un agent contractuel.

DIT que les dépenses en résultant seront imputées sur le chapitre 012 du budget.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme
Affiché le 30 juin 2026
Denis DE CHILLOU DE CHURET,
Président



Denis DE CHILLOU DE CHURET

Signé par Denis DE CHILLOU DE CHURET
(POLE DEQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL
DU PAYS D EPERNAY TERR),
le Président
le 29/06/2026 à 14:35:10
Ref:11300641-17052632-1-D